



Une entreprise d'avocats d'entreprises

Emission d'ABSA maximale pour MECELEC, avec LAMY LEXEL

Dans le cadre de l'exécution du plan de sauvegarde homologué par jugement du TC d'Aubenas le 9 février 2010, avec restructuration de la dette et renforcement de ses capitaux propres, l'équipementier de réseaux ardéchois MECELEC, coté sur le compartiment C d'EURONEXT Paris, a lancé une augmentation de capital de 5,7M€ par émission d'actions à bons de souscription d'actions.

Cette opération, considérée comme un succès par son PDG, Michel-Pierre DELOCHE, a permis à la société MECELEC de lever 6,6M€, soit le maximum possible avec exercice intégral de la clause d'extension.

Accompagné dans ce projet sur les problématiques de Droit Boursier par Jean-Pierre GITENAY, Laëtitia DESURMONT et Frédéric DUPONT du Cabinet Lamy Lexel et sur le plan du Corporate par Gilles FRESEL et Jean-Frédéric JOYET du Cabinet Quadratur, MECELEC a pu intégrer de nouveaux partenaires, tels que SECONDE CHANCE (« fonds de retournement » regroupant des investisseurs entrepreneurs), à même d'apporter une participation significative pour la recapitalisation de l'entreprise.

Le Cabinet Quadratur a pris en charge le volet corporate de l'opération, et notamment la rédaction et visa du document de référence, en sa qualité de conseil habituel de la société.

Le Cabinet Lamy Lexel a encadré le processus de recapitalisation dans ses problématiques de dispenses d'OPA, d'actions de concert, de franchissements de seuils, de rédaction et visa du prospectus, et d'augmentation de capital par émission de valeurs mobilières complexes.

Contact Presse

Cécilia JANNODET

cjannodet@lamy-lexel.com

04 72 74 53 06

LAMY LEXEL Avocats Associés

91 cours Lafayette
69455 Lyon cedex 06

38 rue de Courcelles
75008 Paris